

Note au dossier

**Commentaires concernant le niveau de service
Secteurs de route 132 compris entre les municipalités
de Grande-Rivière et Carleton-sur-Mer (6307 et 6309)
N/Réf. : 5.06.01 (6506)**

À la suite de la séance du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant la réfection de la route 132 à Chandler, tenue les 17 et 18 septembre 2008, et en réponse à la demande du commissaire de cette instance, nous avons évalué le niveau de service des différents secteurs de la route 132 entre les municipalités de Grande-Rivière et Carleton-sur-Mer.

Dans notre évaluation, nous avons utilisé le logiciel de calcul de niveau de service HCS (Highway Capacity Software), et les éléments de route essentiellement pris en compte ont été les suivants :

- Zone de vitesse;
- Débit de circulation (de la 30^e heure);
- Le pourcentage des véhicules lourds;
- Largeur de la voie;
- Largeur de l'accotement;
- Zones de dépassement interdit;
- Densité des accès influençant la circulation au kilomètre.

Le tableau suivant indique les niveaux de service du secteur de la route 132 analysés en distance cumulative, à partir de la limite est de la municipalité de Grande-Rivière en direction ouest, jusqu'à la limite ouest de la municipalité de Carleton-sur-Mer.

Notons que les niveaux de service des zones urbaines dépendent de chacune des intersections et n'ont pas été calculés.

Enfin, précisons que le niveau de service « A » correspond à la circulation la plus fluide sur la route. Les autres niveaux (B,C, etc.) continuent à se détériorer jusqu'à « F », ce dernier étant la congestion.

Distances cumulatives (km)		Longueur (km)	Milieu traversé	Municipalité	Niveau de service
De	A				
0,0	2,1	2,1	Rural	Grande-Rivière	D
2,1	5,3	3,2	Urbain	Grande-Rivière	---
5,3	7,3	2,0	Rural	Grande-Rivière	E
7,3	11,9	4,6	Rural	Grande-Rivière – Chandler	D
11,9	14,2	2,3	Périurbain (70 km/h)	Chandler	E
14,2	16,9	2,7	Rural	Chandler	D
16,9	21,8	4,9	Urbain	Chandler	---
21,8	24,7	2,9	Rural	Chandler	E
24,7	26,1	1,4	En construction	Chandler	---
26,1	30,1	4,0	Étude d'impact	Chandler	E
30,1	32,8	2,7	Rural	Chandler	D
32,8	35,8	3,0	Rural	Chandler	E
35,8	45,2	9,4	Rural	Chandler-Port-Daniel	D
45,2	49,5	4,3	Rural	Port-Daniel	E
49,5	50,2	0,7	Rural	Port-Daniel	D
50,2	54,4	4,2	Rural	Port-Daniel	C
54,4	55,8	1,4	Urbain	Port-Daniel	---
55,8	56,8	1,0	Périurbain (70 km/h)	Port-Daniel	E
56,8	61,2	4,4	Rural	Port-Daniel	C
61,2	71,7	10,5	Rural	Port-Daniel-Shigawake- Saint-Godefroi	D
71,7	73,3	1,6	Périurbain (70 km/h)	Saint-Godefroi	E
73,3	82,7	9,4	Rural	Saint-Godefroi-Hope Town	D
82,7	85,6	2,9	Urbain	Paspébiac	---
85,6	89,4	3,8	Rural	Paspébiac-New Carlisle	E
89,4	92,5	3,1	Urbain	New Carlisle	---
92,5	105,3	12,8	Rural	New Carlisle-Bonaventure	C
105,3	105,7	0,4	Périurbain (70 km/h)	Bonaventure	E
105,7	106,5	0,8	Urbain	Bonaventure	---
106,5	107,3	0,8	Périurbain (70 km/h)	Bonaventure	E
107,3	112,1	4,8	Rural	Bonaventure-Saint- Siméon	D
112,1	114,2	2,1	Rural	Saint-Siméon	E
114,2	120,4	6,2	Rural	Saint-Siméon-Caplan	D
120,4	123,3	2,9	Périurbain (70 km/h)	Caplan	E
123,3	129,4	6,1	Rural	Caplan-New Richmond	D
129,4	132,3	2,9	Rural	New Richmond	C
132,3	134,0	1,7	Rural	New Richmond	D
134,0	138,2	4,2	Rural	New Richmond	C
138,2	138,6	0,4	Rural	New Richmond	D
138,6	142,3	3,7	Rural	New Richmond	C
142,3	144,0	1,7	Inters. Rte 299-feux circul. Zone 70 km/h	New Richmond	E
144,0	145,7	1,7	Rural	New Richmond- Cascapédia-Saint-Jules- Maria	D

Distances cumulatives (km)		Longueur (km)	Milieu traversé	Municipalité	Niveau de service
De	A				
145,7	147,0	1,3	Périurbain (70 km/h)	Maria	E
147,0	150,4	3,4	Rural	Maria	D
150,4	153,6	3,2	Urbain	Maria	---
153,6	164,3	10,7	Rural	Maria-Carleton-sur-Mer	D
164,3	168,8	4,5	Urbain	Carleton-sur-Mer	---
168,8	173,1	4,3	Rural	Carleton-sur-Mer	D
173,1	178,0	4,9	Périurbain (70 et 80 km/h)	Carleton-sur-Mer	E

39 km sur 178 sont au niveau de service « E ». Ce niveau de service se retrouve, en grande partie, sur les sections où la route 132 traverse des secteurs qui comptent une densité d'accès élevée, dont 16,9 km en zone préurbaine affichée à 70 km/h.

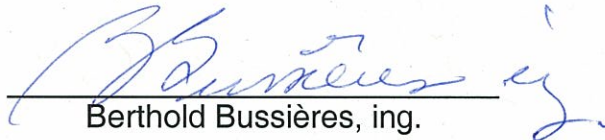
Rimouski, le 26 septembre 2008

Préparé par :



Cyrus Fozi, ttp

Approuvé par :



Berthold Bussièrès, ing.